



ASSEMBLEE GENERALE
60^{ème} session
Rome, 1^{er} décembre 2006

UNIDROIT 2006
A.G. (60) 7
Original: français
Décembre 2006

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Point n° 1 du projet d'ordre du jour: Bienvenue par le Président d'UNIDROIT

1. La 60^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue le 1^{er} décembre 2006 au siège d'UNIDROIT en présence des représentants diplomatiques en Italie de 49 Etats membres et de trois observateurs (cf. la liste des participants en ANNEXE I). La réunion a été ouverte par *M. B. Libonati*, Président d'UNIDROIT.
2. Le *Président* a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés de leur présence. Il a rappelé que l'Assemblée Générale donnait l'occasion au Secrétariat de présenter aux représentants des Etats membres les travaux effectués au cours des 12 mois écoulés, de les mettre au courant des difficultés qui ont été soulevées et de leur présenter des propositions en vue de résoudre ces difficultés; il a rappelé qu'en 2002 et en 2003 l'Assemblée Générale avait tenu des sessions conjointes de réflexion avec le Conseil de direction, et en ces occasions le Secrétariat avait présenté un *memorandum* contenant des propositions pour un plus grand engagement des Gouvernements, mais probablement à cause des programmes chargés des diplomates en place à Rome et de leurs ministères respectifs la question n'avait pu avoir de suite.
3. Le Président a exprimé sa profonde gratitude envers l'Ambassadeur Valente, qui en sa qualité de Président de l'Assemblée Générale pour l'exercice 2006/2006 avait apporté à l'Institut ses conseils et son soutien, essentiels pour son activité. Le Président a ensuite remercié M. J. Renggli, qui avait servi l'Institut en qualité de Président de la Commission des Finances, et qui était désormais rentré à Berne; M. Renggli, sans jamais se départir de son calme toujours efficace et rigoureux, avait personnellement apporté le plus grand soin dans ses rapports avec le Secrétariat, une façon d'être qui reflétait bien la générosité du Gouvernement suisse à l'égard de l'Organisation. Le Président a tenu à remercier M. K. Vachon, Conseiller auprès de l'Ambassade du Canada, d'avoir accepté de succéder à M. Renggli.
4. Le Président a ensuite rénové l'invitation à participer à la Conférence Diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire à la Convention du Cap qui aurait eu lieu en février 2007 adressée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, et a prié le représentant du Grand-Duché de bien vouloir transmettre l'expression de la plus sincère reconnaissance de l'Institut à son Gouvernement.
5. Le Président a rappelé qu'au cours de l'année 2006, grâce à l'aide tangible du Gouvernement du Royaume Uni, l'Institut avait pu pourvoir le poste crucial de Secrétaire Général Adjoint, et que le projet le plus important sur le plan économique – le projet de Convention sur les titres

intermédiés – avait reçu le soutien du secteur privé; c'était donc avec un optimisme prudent qu'il était permis d'envisager les activités futures de l'Organisation.

6. Il a souhaité à l'Assemblée le plus grand succès possible dans ses délibérations.

Point n° 2 du projet d'ordre du jour: Exposé par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2005-2006.

7. *Le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2005/2006, S.E. M. Vasco Taveira Da Cunha Valente, Ambassadeur du Portugal en Italie, a remercié UNIDROIT et a exprimé ses congratulations pour le travail excellent qui avait été achevé en 2006. Il a dit qu'il avait considéré un grand honneur de servir comme Président de l'Assemblée Générale pour l'année précédente. Il a rappelé que 2006 avait, en particulier, vu l'adhésion d'un nouvel Etat membre, la Lituanie, et a demandé à tous les participants de se joindre à lui pour donner la bienvenue à la Lituanie, représentée par S.E. Mr Sarunas Adomavicius, Ambassadeur de Lituanie en Italie.*

Point n° 3 du projet d'ordre du jour: Election du Président de l'Assemblée Générale pour 2006/2007

8. *Le Président de l'Assemblée Générale a rappelé que selon une pratique bien établie la présidence de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT était pourvue sur la base d'un système de rotation, par un Etat membre d'un des cinq continents. Pour l'année à venir c'était le tour des Amériques et, à la suite de consultations informelles, il avait le plaisir de proposer de désigner comme Président de l'Assemblée Générale pour l'année suivante S.E. Dr Gabriel Valdéz, Ambassadeur du Chili en Italie. Il a rappelé que l'Ambassadeur Valdéz était un juriste distingué, une personnalité politique éminente dans son pays et qu'il avait servi pendant plusieurs années comme ministre au Chili et comme sous Secrétaire Général des Nations Unies, et qu'il avait contribué largement à la restauration de la démocratie dans son pays.*

9. *L'Assemblée Générale a approuvé la proposition.*

Point n° 4 du projet d'ordre du jour: Exposé par le Président de l'Assemblée Générale

10. En assumant la présidence de l'assemblée, *l'Ambassadeur Valdéz a remercié pour la confiance qui lui était accordée et a affirmé qu'il aurait été heureux de présider la 60^{ème} session de l'Assemblée Générale et d'être à disposition de l'Institut durant l'année à venir.*

11. Il a rappelé que le Chili avait adhéré au statut d'UNIDROIT plus d'un demi siècle auparavant, et qu'il existait de forts liens culturels, et en particulier juridiques, entre le Chili et ses voisins et amis dans l'hémisphère occidental de l'ancien continent, et notamment avec Rome. Il a souligné que cependant l'activité d'UNIDROIT tendait à l'époque à être dans une certaine mesure eurocentrique, mais que cela avait changé profondément au cours des dernières années. Il a affirmé que l'Institut était en train de contribuer, avec les instruments finalisés récemment ou dont l'adoption était proche, à la modernisation du droit dans les matières financières et commerciales dans les pays en développement, dans les économies en transition et dans les Etats dits "tigres asiatiques".

12. Le Président a exprimé son désir de donner une courte présentation de lui-même et de partager avec les membres de l'Assemblée quelques réflexions concernant leur mission commune. Après ses études en Italie, au Chili et à Paris, il avait été pendant 14 ans le chef du département légal de la plus grande entreprise chilienne de l'acier, il avait ensuite été nommé Ministre des Affaires Etrangères et ensuite Assistant du Secrétaire Général et Directeur du PNUD à New York. De retour au Chili il avait organisé la lutte contre le dictateur Pinochet, il avait passé beaucoup de temps en prison, et après le changement de régime il avait été élu au Sénat et avait servi comme président du Sénat jusqu'au mois précédent. A la fin de sa vie il avait été envoyé à Rome comme Ambassadeur et il considérait un honneur de servir comme Président de l'Assemblée Générale

d'UNIDROIT. Il désirait préciser, tant dans sa qualité d'homme d'affaires que dans celle d'ancien législateur, que des nouveaux horizons attendaient, et que le monde avait devant lui des défis sans précédents. La globalisation pouvait être un développement dangereux ou produire des bénéfices importants pour le genre humain, selon le cadre juridique. Il a rappelé que Joseph Stiglitz, l'économiste prix Nobel, avait avisé que la globalisation aurait produit plus de problèmes que de bénéfices si on permettait à un petit groupe de sociétés multinationales d'éliminer la concurrence. Un cadre moderne et fonctionnel pour le commerce international était nécessaire; en outre, le droit international – tant public que privé – avait un impacte sur l'environnement et sur le patrimoine de l'humanité. Il a souligné que les activités dans l'Arctique et l'Antarctique, qu'il suivait attentivement, demandaient des règles adéquates, et que le droit était essentiel et devait avoir pour but d'organiser trois valeurs: la propriété, la liberté et l'efficacité. Il a ajouté que l'éducation juridique devrait rester une priorité pour l'Organisation, et que la combinaison de l'approche académique et pratique caractérisait l'activité d'UNIDROIT. Il a conclu qu'avec l'aide de tout le monde il aurait fait de son mieux pour soutenir les activités d'UNIDROIT dans l'année à venir.

Point n° 5 du projet d'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (A.G. (60) 1 rév. 2)

13. *L'ordre du jour provisoire, tel que proposé, a été adopté (voir l'ANNEXE II ci-après).*

Point n° 6 de l'ordre du jour: Exposé sur l'activité de l'Institut en 2006 et Mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (60) 2)

14. En introduisant ce point, le *Secrétaire Général* a souligné la tension continue entre les attentes élevées que les Gouvernements nourrissent en ce qui concerne l'habileté de l'Organisation de produire, en même temps, en grande échelle de l'assistance technique (pays en voie de développement) et des instruments très sophistiqués pour les marchés financiers mondiaux (Europe, Amérique du Nord, Asie de l'Est). Alors que l'UNIDROIT était flatté par la confiance dans sa capacité de développer des instruments législatifs de premier ordre et de fournir toute une panoplie de services de documentation et de ressources de recherches, le Secrétariat continuait à rappeler aux Gouvernements, en particulier aux Gouvernements des pays en développement souhaitant adhérer à l'Organisation, que ses ressources budgétaires et, par conséquent, humaines étaient très réduites et que, de ce fait, le Secrétariat était forcé d'établir des priorités rigoureuses. Au même temps, il souhaitait rappeler à tout le monde que, à l'occasion des sessions conjointes, on avait concordé que l'identité distinctive d'UNIDROIT demandait de donner des priorités *aux deux secteurs*, les activités législatives et les services de recherche, plutôt que de réduire l'objet de ses activités à un seul des deux secteurs principaux. Le Secrétaire Général a ensuite souligné la demande de services pour le développement de compétences provenant des Etats membres de ASEAN, en particulier de l'Indonésie. Il a signalé le rôle essentiel que les Etats membres de la région Asie-Pacifique auraient idéalement joué dans la création et le soutien d'initiatives de cette nature et a exprimé sa gratitude aux Gouvernements australien, chinois, japonais et coréen qui avaient indiqué leur volonté d'assister l'Institut dans ses efforts d'élargir le nombre de ses Etats membres en Asie et dans le Pacifique.

Activités législatives: élaboration d'instruments

15. Pour ce qui concerne le deuxième Protocole à la Convention du Cap, c'est à dire le Protocole ferroviaire, le Secrétaire Général a rappelé à l'Assemblée qu'en juillet le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg avait invité les Etats membres des Nations Unies à participer du 12 au 23 février 2007 à la Conférence diplomatique pour l'adoption de cet instrument. Il a souligné qu'il s'agissait d'un des centres financiers les plus sophistiqués et que cela mettait en évidence le potentiel du projet de Protocole pour le futur des infrastructures des transports dans plusieurs parties du monde. Le Gouvernement du Luxembourg avait, de plus, financé le séminaire préparatoire pour les pays africains qui s'était tenu à Lomé (Togo) le 17 novembre 2006.

16. Le Secrétaire Général a informé sur l'état de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique (13 Etats contractants) et du "1st Asia-Pacific Cape Town Convention Summit" organisé par les autorités civiles chinoises et par l'Aviation Working Group, auquel avaient assisté des représentants de Gouvernements et des experts provenant de toutes les compagnies aériennes chinoises et des plus importantes compagnies aériennes asiatiques. A cette réunion les CFOs des compagnies aériennes avaient témoigné des bénéfices économiques liés à la ratification des instruments à condition de formuler de manière appropriée les déclarations concernant les remèdes et le régime de l'insolvabilité.

17. Pour ce qui concernait le Protocole spatial, un certain retard était dû à plusieurs facteurs, principalement au fait que M. Stanford, fonctionnaire chargé du projet, avait été temporairement obligé d'assurer les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim* et d'administrateur en chef. Il aurait désormais été libre de consacrer ses capacités irremplaçables à remettre en route le projet. La leçon qu'il fallait en tirer était qu'une solution apparemment rapide et économique d'un problème de personnel pouvait créer des coûts importants aux Etats membres en termes de retard.

18. Le Secrétaire Général a informé que le projet de Convention sur les titres intermédiés avait été discuté par le Comité d'experts gouvernementaux qui avait tenu sa troisième session du 6 au 14 novembre 2006. Une quatrième session, plus courte, entièrement consacrée à des points spécifiques tels que les "systèmes transparents", aurait eu lieu en mai 2007. La Conférence diplomatique était prévue pour début 2008. L'importance de ce projet et des autres projets liés aux marchés financiers était mise en évidence par une conférence spéciale sur la stabilité des marchés financiers organisée par le Fonds Monétaire International (FMI) à la moitié d'octobre pour des spécialistes provenant des banques centrales et par des autorités de surveillance, où le travail d'UNIDROIT avait été l'objet d'une grande attention.

19. Pour ce qui concernait la loi type sur le *leasing*, le Secrétaire Général a illustré brièvement le calendrier prévu pour la procédure de consultation intergouvernementale et s'est référé pour les détails à la présentation de M. Stanford.

20. Le Groupe de travail pour la préparation de cinq nouveaux chapitres à ajouter aux Principes UNIDROIT sur les contrats du commerce international avait tenu sa première session. Le Groupe avait commencé à discuter un certain nombre de questions de base et avait nommé des rapporteurs qui auraient soumis leurs rapports à la session suivante de juin 2007.

21. Le Secrétaire Général a considéré qu'une évaluation exacte des activités législatives de l'Organisation du point de vue des critères déterminés par le Plan stratégique permettait de conclure que:

- ◆ les critères de qualités avaient été respectés;
- ◆ les retards dont avaient souffert les Protocoles ferroviaire et spatial au cours de 2005 et dans les premiers mois de 2006 avaient été pratiquement rattrapés.

Fonction de dépositaire et suivi des instruments

22. Dans sa présentation de la fonction de dépositaire et de l'activité de suivi des instruments adoptés, le Secrétaire Général a décrit dans le détail la complexité et le temps impliqué par les fonctions de dépositaire de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique. Etant donné que la plupart des Etats engagés dans la mise en œuvre de ces instruments étaient des pays en voie de développement avec des petites infrastructures juridiques et peu de connaissances en matière de droit international public, les consultations généralement duraient plusieurs mois et demandaient à M. Atwood, le fonctionnaire chargé de ces fonctions, de passer souvent ses nuits et ses week-ends au travail.

Publications

23. Pour ce qui concernait la Revue de droit uniforme, dont le rôle d'instrument le plus efficace parmi ceux à dispositions de l'Institut pour faire connaître ses textes et pour atteindre les pays en voie de développement et les économies en transition était hors discussion, le Secrétaire Général a indiqué que certains Gouvernements avaient des difficultés à accepter que plus d'un membre du personnel se consacraient plein temps à la revue. Il a signalé que des discussions avec les membres du Comité scientifique de la Revue étaient en cours afin d'identifier des stratégies capables d'économiser des ressources tout en maintenant le niveau de qualité de la publication.

Personnel / organisation interne du Secrétariat

24. Le *Secrétaire Général* a souligné que onze mois après l'arrivée du nouveau Secrétaire Général adjoint il était devenu clair qu'un organigramme bien conçu incluant un administrateur capable constituait les fondations de l'édifice que constituaient l'Institut et ses activités. Il a indiqué que seulement sur des fondations solides des propriétaires prudents auraient ancré un bâtiment sophistiqué dans lequel des procédures complexes et coûteuses étaient mises en place afin d'obtenir des instruments et des services de première classe. L'expérience montrait que cela n'était pas soutenable si les fonctions administratives n'étaient pas confiées à une personne dotée de compétences spécifiques. De son point de vue personnel, il était préférable de mettre de côté de façon temporaire un projet, législatif ou non, si seulement un tel sacrifice permettait le rétablissement intégral d'un poste que son occupant précédent avait recouvert – de manière généreuse mais peu sage – pratiquement sur base amicale.

25. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation et a rappelé que son Gouvernement portait un grand intérêt au développement du Plan Stratégique, qu'il considérait comme un instrument important tant pour la planification à moyen et à long terme de l'Institut que pour les Etats membres. Le Canada jugeait que la détermination des priorités nécessitait encore de travail; par conséquent il demandait avec urgence au Secrétaire Général et au Secrétariat de s'assurer que le Conseil de Direction comprenne que lorsque toutes les activités étaient considérées de haute priorité, le résultat était qu'il n'y avait aucune priorité, et que cela n'aidait pas à décider quelle activité aurait dû procéder face à des contraintes budgétaires. Il aurait été utile d'avoir un examen plus détaillé des priorités dans le contexte de certaines initiatives; par exemple, pour ce qui concernait les garanties internationales, il aurait été utile de séparer les activités concernant la Convention et celles concernant les Protocoles. Elle a indiqué que la promotion du Protocole aéronautique était un sujet de haute priorité, et que la même priorité élevée devait bien entendu être accordée au Protocole ferroviaire. Au sujet du Protocole spatial, la représentante du Canada a affirmé avoir apprécié l'explication donnée par le Secrétaire Général sur la raison pour laquelle ce projet n'avait pas avancé aussi rapidement que le Secrétariat et le Conseil de Direction auraient voulu; le Canada cependant estimait que le progrès de ce Protocole pouvait être justifié aussi par le manque d'intérêt de la part des Etats membres; le Gouvernement canadien attribuait un niveau de priorité beaucoup moins élevé au Protocole spatial et suggérait que le Secrétariat ne consacre pas de ressources importantes à ce Protocole dans le futur proche. Pour ce qui concernait les autres priorités, la Convention sur les titres intermédiés était un sujet de priorité élevée qui devait continuer. Elle a souligné que, puisque la plupart des activités non législatives étaient indiquées comme ayant priorité élevée, il était essentiel que le Conseil de Direction examine à nouveau son approche à la planification stratégique et considère d'accorder les priorités de manière plus sélective.

26. Le *représentant de la Fédération de Russie*, ayant exprimé son appréciation pour l'intervention du Secrétaire Général, a informé l'Assemblée Générale que son Gouvernement approuvait les dispositions principales du Plan Stratégique d'UNIDROIT pour les années 2006-2007, et en particulier l'élaboration des projets de Protocoles à la Convention du Cap, la loi type sur le *leasing*, la Convention sur les règles matérielles sur les titres intermédiés ainsi que les nouveaux

chapitres des Principes concernant les contrats du commerce international. Il a indiqué que son Gouvernement souhaitait que l'Institut prépare le projet de Protocole spatial le plus vite possible; il était en mesure de déclarer officiellement que si le travail de rédaction devait se terminer avec succès, le Gouvernement de la Fédération de Russie pouvait considérer la possibilité d'organiser la Conférence Diplomatique pour son adoption.

27. Le *représentant de l'Italie* a exprimé sa satisfaction pour le succès des activités accomplies au cours de l'année, et son appréciation pour les efforts soutenus par le Secrétaire Général. Il a affirmé que le Gouvernement italien supportait avec force l'organisation de la Conférence Diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire à la Convention du Cap devant avoir lieu au Luxembourg en 2007, à laquelle l'Italie avait l'intention de participer avec une délégation importante. Il a affirmé que le Gouvernement italien était intéressé à l'adoption d'un projet de Loi type sur le *leasing* et a encouragé la finalisation rapide du travail sur la Convention sur les titres intermédiés, en formulant l'espoir que l'on puisse avoir une Conférence Diplomatique pour son adoption en 2007 or 2008.

28. Le *représentant de la Suisse* a exprimé ses remerciements pour la présentation des activités de l'Institut; il a ensuite affirmé que le Gouvernement suisse partageait la nécessité d'indiquer des priorités, comme avait souligné la délégation du Canada. Son Gouvernement attribuait au projet sur les titres intermédiés une très haute priorité, et la Conférence diplomatique pour son adoption, prévue pour la première moitié de l'année 2008, devrait se tenir en Suisse. La décision du Gouvernement suisse à ce sujet devrait être adoptée au printemps ou en été 2007.

29. La *représentante du Royaume Uni* a remercié le Secrétaire Générale pour sa présentation très utile et dense d'informations, et a indiqué qu'elle était intéressée aux informations concernant la réforme de la planification budgétaire, ainsi que la présentation des comptes et leur révision. Le Gouvernement du Royaume Uni partageait ce qui avait été dit par la représentante du Canada à propos de la nécessité d'établir des priorités et de la nécessité d'une plus grande rigueur de la part du Conseil de Direction. Elle a indiqué que le Royaume Uni considérait que le projet sur les titres intermédiés avait une priorité élevée tandis qu'il attribuait une priorité basse au Protocole Spatial.

30. Le *représentant du Nigeria* a indiqué que son Gouvernement accordait la plus haute priorité à que le projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux soit complété à temps. Il a rappelé que la réunion qui s'était tenue à Londres montrait avec clarté la nécessité de ce Protocole et l'importance de la participation active de tous les représentants des communautés internationales commerciales et financières du secteur spatial dans le progrès du travail. Il souhaitait insister sur l'importance particulière du future Protocole spatial pour les pays en voie de développement. Son Gouvernement soutenait aussi l'avant-projet de loi type sur le *leasing*, parce que le projet était spécialement conçu pour les pays en développement et en transition en général, et pour les pays africains en particulier, et il espérait que ce projet puisse être complété sans retard.

31. Le *représentant des Etats Unis d'Amérique* a exprimé l'appréciation de son Gouvernement pour le recrutement du nouveau Secrétaire Général adjoint, parce que ce poste administratif, qui avait été longtemps vacant, était essentiel pour UNIDROIT. Il a affirmé qu'il avait écouté avec grand intérêt l'intervention du Secrétaire Général qui avait illustré le document sur le Plan stratégique, et qu'il croyait que ce document vivant pouvait aider à améliorer la direction d'UNIDROIT. Malgré le fait que les positions des Gouvernements pouvaient ne pas toujours être en accord, surtout pour ce qui concernait les priorités, il a affirmé qu'il s'agissait d'un document très important. Il a indiqué que le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique attribuait un degré de priorité élevé au Protocole spatial, et qu'un soutien évident à ce travail avait été manifesté à Londres en 2006. Il souhaitait complimenter le Secrétaire Général pour avoir montré ses qualités de *leadership* et clairvoyance en ayant proposé et donné forme au projet de convention sur les titres intermédiés et que son Gouvernement soutenait avec vigueur la 4^{ème} session du Comité d'experts intergouvernementaux prévue pour mai 2007. Il a conclu que l'Institut devait financer

beaucoup de projets avec un budget très restreint. Le fait d'avoir projeté et ensuite développé le Plan stratégique avait aidé à réaliser un programme ambitieux avec un personnel beaucoup plus réduit que celui d'autres organisations. Son Gouvernement confiait que, sur la base du Plan stratégique, le Conseil de Direction, l'Assemblée Générale, sa Commission des Finances et le Secrétariat auraient été capables de fournir les lignes directrices qui auraient permis de maintenir l'identité distinctive d'UNIDROIT. C'était cette identité distinctive qui, selon son Gouvernement, était au coeur du travail excellent de l'Organisation.

32. *Le représentant de la Colombie* a exprimé le plaisir de son Gouvernement pour la désignation du Dr Gabriel Valdéz, l'Ambassadeur du Chili de grande expérience, comme Président de l'Assemblée. Il a congratulé le Secrétaire Général pour son rapport et a annoncé la participation de son Gouvernement à la Conférence diplomatique de Luxembourg et aux autres réunions d'UNIDROIT sur des thèmes importants dans les années à venir.

Point n°7 de l'ordre du jour: (a) Présentation du projet de Protocole à la Convention du Cap sur le matériel ferroviaire et de la préparation de la Conférence Diplomatique pour son adoption (Luxembourg, 12-23 février 2007)

33. *Mme Marina Schneider (Secrétariat UNIDROIT)* a illustré le contenu du projet de Protocole portant sur les questions relatives au matériel roulant ferroviaire à la Convention du Cap, adoptée en 2001. Elle a rappelé que, à l'invitation du Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, une Conférence diplomatique pour son adoption aurait lieu du 12 au 23 février 2007 à Luxembourg.

34. La Convention du Cap était un cadre qui établissait des dispositions de base susceptibles d'être modifiées par des Protocoles portant sur des matériels d'équipement spécifiques (aéronautiques, ferroviaires, spatiaux...), afin d'assurer que les besoins spécifiques du secteur commercial concerné soient satisfaits. Un premier Protocole, le Protocole aéronautique, avait été adopté en même temps que la Convention en 2001 et était entré en vigueur en mars 2006 (à ce jour 13 Etats contractants). Le Protocole spatial était en cours d'élaboration. L'élaboration du projet de Protocole ferroviaire avait déjà commencé avant la Conférence diplomatique du Cap et l'Acte final adopté à cette occasion, en 2001, contenait une Résolution (la n°3) invitant à l'avancement rapide des travaux et à son adoption du Protocole ferroviaire. Cet exercice était le fruit d'une coopération fructueuse avec une autre organisation internationale, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), qui comptait 42 Etats membres et avait son siège à Berne. Elle avait notamment pour but de développer les régimes juridiques uniformes existant depuis des décennies, pour les transports internationaux directs de voyageurs et de marchandises par chemins de fer. Le secteur ferroviaire, qui couvrait non seulement les wagons de voyageurs et de fret, les locomotives et le matériel d'équipement spécialisé, mais aussi les systèmes de métros légers et de métros urbains souterrains et de tramways, avait un besoin urgent de plus d'investissements en capital. La réduction des frais de financement du matériel roulant ferroviaire était dans l'intérêt des entreprises ferroviaires, des constructeurs de matériel, des banques, du chemin de fer et des Etats, surtout si ces derniers étaient décidés à diminuer leur engagement financier dans ce secteur. Des coûts de financement moins élevés du matériel roulant seraient également une contribution importante qui permettrait d'augmenter la compétitivité des chemins de fer vis-à-vis de leurs concurrents, notamment la route. Enfin, pour de nombreux Gouvernements, le Protocole ferroviaire aurait été un outil précieux concernant l'aide aux pays en développement dans lesquels le système ferroviaire est une infrastructure essentielle pour le développement économique et un mécanisme extrêmement efficace pour distribuer l'aide alimentaire. Or le matériel roulant ferroviaire y était souvent obsolète et avait besoin de financement privé. Ces différents éléments avaient été repris et soulignés par la Banque mondiale (à travers sa Direction des Transports) qui avait apporté son soutien formel au Protocole en indiquant que ce dernier, une fois adopté, aurait contribué à un certain nombre de

résultats en terme de croissance, qui étaient importants pour ses propres travaux. La Banque mondiale aurait été représentée lors de la Conférence diplomatique.

35. Le texte du projet de Protocole ferroviaire, tel qu'il se présentait aujourd'hui, était le résultat d'un long processus de consultation, avec la participation d'un Comité d'experts gouvernementaux, qui s'était réuni à trois reprises, ainsi que de l'industrie, qui avait toujours été très présente, à travers le Groupe de travail ferroviaire, afin de garantir que le texte du futur Protocole tienne compte des réalités commerciales du secteur ferroviaire. Le Groupe s'était réuni très régulièrement et il avait mis en place un forum de discussion pour le secteur sur un site Internet qu'il était possible de consulter sur www.railworkinggroup.org. Le projet de Protocole - qu'un constructeur de matériel ferroviaire avait qualifié "d'opportunité historique pour le secteur ferroviaire" - bénéficiait du soutien élargi de l'industrie: l'Union internationale des chemins de fer appelait les Etats à souscrire au Protocole (voir son site Internet). Le Registre était un élément central du mécanisme mis en place, surtout parce que, à la différence du secteur aéronautique, il existait peu de systèmes nationaux d'inscription du matériel ferroviaire en place afin d'offrir une protection (limitée) aux investisseurs. Un Groupe de travail spécial sur le Registre ferroviaire avait donc été constitué qui avait continué à se réunir et à faire des propositions concrètes. Enfin, les experts gouvernementaux avaient encouragé l'organisation de séminaires régionaux pour mieux faire connaître le projet de Protocole ferroviaire et les bénéfices qu'il aurait pu apporter dans des pays qui avaient un besoin urgent évident d'investissements privés étrangers pour leurs infrastructures ferroviaires mais qui n'avaient pas participé aux réunions d'experts gouvernementaux. C'est ainsi que 3 séminaires avaient été organisés, le premier à Varsovie pour les pays d'Europe centrale et orientale, le second à Mexico pour le continent américain et le dernier, le 17 novembre de l'année en cours, à Lomé pour les pays africains.

36. A l'invitation du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole ferroviaire aurait eu lieu, comme il avait déjà été rappelé, à Luxembourg du 12 au 23 février 2007. Mme Schneider a tenu à remercier S.E. Monsieur l'Ambassadeur Faltz du Luxembourg, qui était présent à l'Assemblée Générale. Elle a aussi mentionné le fait que le Gouvernement du Luxembourg avait par ailleurs participé aux travaux et au financement du séminaire de Lomé qu'elle venait de mentionner et a exprimé les remerciements du Secrétariat. Les invitations à la Conférence Diplomatique avaient été envoyées à tous les Etats membres des Nations Unies, comme il avait été décidé lors de la Conférence qui avait adopté la Convention du Cap. Mme Schneider a remercié les autorités luxembourgeoises pour l'organisation logistique sans failles, et a rappelé les délais qui avaient été donnés aux délégations pour l'envoi des éventuels commentaires et pour la composition des délégations.

37. Le *représentant du Luxembourg* a remercié le Président d'UNIDROIT, le Secrétaire Général et Mme Schneider pour les mots aimables qu'ils avaient exprimé envers son Gouvernement à qui il les aurait transmis. Il s'est ensuite réjoui d'avoir entendu deux autres représentants d'Etats membres annoncer la disponibilité de leurs Gouvernements respectifs à organiser les Conférences Diplomatiques pour l'adoption de deux autres projets. Il a félicité Mme Schneider pour sa présentation. Il a affirmé que son Gouvernement était fermement convaincu de l'importance du Protocole Rail, qui aurait permis de réaliser des financements qui à ce jour n'étaient pas encore possibles, et de les faire à bien meilleur marché. Il a rappelé que selon certains calculs, il aurait été possible à l'avenir d'économiser des dizaines voire des centaines de millions d'euros par an pour le financement du matériel ferroviaire roulant une fois que le régime aurait été complètement opérationnel et que par conséquent le Protocole aurait eu un impact sur l'économie mondiale et en particulier sur l'économie des pays en voie de développement, ce qui constituait une grande priorité pour le Luxembourg, qui était un des rares pays qui a déjà atteint, et dépassé, l'objectif des Nations Unies de dédier au moins 0,7% du PIB à l'aide au développement. Il a ensuite souligné qu'un autre motif qui avait conduit son Gouvernement à organiser la Conférence Diplomatique sur le Protocole ferroviaire est celui de l'environnement; le Gouvernement du Luxembourg considérait en effet que le transport ferroviaire était moins impactant sur l'environnement que le transport

routier. Il a ajouté que le Luxembourg était la septième place financière au monde, et que son Gouvernement estimait que la mise en œuvre du Protocole aurait créé de nouvelles opportunités pour des financements privés. Il a exprimé le souhait que la Conférence aurait eu plein succès et que le système tel que prévu par le Protocole puisse être rapidement mis en œuvre afin que tous puissent en prendre avantage le plus vite possible, en s'inspirant de l'expérience qui avait déjà été accumulée avec le Protocole aéronautique. Il a souligné que les préparatifs de la Conférence avaient profité d'une collaboration très efficace et motivée avec l'Institut et OTIF. Il a enfin répété l'invitation à participer à la Conférence à tous les représentants des Etats présents à l'Assemblée Générale, et a remercié les représentants de la Colombie et de l'Italie qui avaient annoncé officiellement leur participation, ainsi que le Gouvernement allemand qui, en tant que futur président de l'Union Européenne, contribuait à sensibiliser les Etats membres de l'Union.

(b) Présentation du projet de Loi modèle sur le *leasing* et de la procédure envisagée pour son adoption

38. *M. Martin Stanford (Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT)* a introduit l'avant projet de loi type sur le *leasing*, qui avait été préparée par un Comité consultatif d'UNIDROIT et dont la transmission aux Gouvernements, pour sa finalisation, avait été autorisée par le Conseil de Direction. Il a noté que l'importance du travail récent d'UNIDROIT sur des questions actuelles des affaires internationales et de la pratique financière n'avait pas toujours été perçue par les Etats membres de l'Institut en voie de développement comme pertinents pour leur propre situation. Cependant, la région la plus appropriée pour le droit uniforme était le monde en voie de développement, où l'absence de règles juridiques modernes entravait l'accès aux opportunités d'investissement des capitaux étrangers.

39. Pour ce qui concernait la préparation d'une loi modèle sur le *leasing*, le crédit bail avait été depuis longtemps signalé pour son potentiel de rendre les pays en développement capables de accroître leur potentiel de création de richesse. Le crédit bail avait au cours des années prouvé son habilité de rendre les pays en développement capables d'accroître ce potentiel, et en certains pays il était à l'origine du 30% des financements de nouveaux équipements. La "International Finance Corporation" (I.F.C.) avait vu rapidement le potentiel spécial que le *leasing* possédait pour le développement du marché dans les pays en voie de développement, en particulier par l'intervention du secteur privé, et avait pendant un certain nombre d'années fourni son assistance au développement du *leasing* dans ces pays. Cependant, elle avait vérifiée que bien que la Convention UNIDROIT de 1988 sur le crédit-bail international avait été adoptée comme modèle par certains Etats dans l'adoption de leur droit interne, il était quand même nécessaire de préparer une nouvelle loi chaque fois qu'elle s'intéressait d'un nouveau pays, ce qui se révélait long et peu efficace. La I.F.C. avait donc exprimé le souhait de pouvoir compter sur un standard uniforme disponible pour l'utilisation dans les juridictions avec qui elle était en contact ou l'aurait été, et avait prêté son plein support et encouragement à l'UNIDROIT pour la préparation de cette loi type. La Banque mondiale, la "Equipment Leasing Association" aux Etats Unis et d'autres opérateurs majeurs avaient aussi exprimé leur appréciation pour le potentiel du projet en vue de diminuer les lacunes dans les infrastructures des financements, et pour offrir un modèle à ces pays qui, comme la République Populaire chinoise, avaient en cours l'adoption d'une législation nationale sur le *leasing*.

40. La décision du Conseil de Direction d'UNIDROIT et de l'Assemblée Générale en 2005 d'autoriser la préparation de la loi type était venue à un moment où M. Ronald DeKoven avait indiqué sa volonté de fournir à UNIDROIT son assistance sur une base volontaire. M. DeKoven, correspondant d'UNIDROIT et un des experts responsables de la Convention UNIDROIT DE 1988, ainsi que rapporteur de l'Article 2A du *Uniform Commercial Code* des Etats Unis d'Amérique, avait offert gracieusement pour le projet son temps et celui d'un des associés de son cabinet, Jenner & Block, Washington D.C., pour la période octobre 2005 - juin 2006. Cette générosité avait permis au Secrétariat d'accomplir des grands progrès dans la préparation du texte d'un avant-projet de loi type prêt pour

la finalisation par les Gouvernements, et en particulier avait permis au Secrétaire Général de demander en 2005 au Conseil de Direction que ce projet soit auto-financé et ne pèse donc pas sur le budget de l'Institut. Généralement, une fois qu'un projet UNIDROIT était en route, un groupe plus ou moins élargi d'experts indépendants se réunissait pour préparer un premier texte, dont tous les frais de voyage et de logement étaient remboursés par l'Institut. A cette occasion le Secrétariat était parvenu à persuader tous les 13 membres du Comité consultatif chargé de la préparation de l'avant-projet de loi type de se charger de leurs propres frais. Le Comité consultatif comprenait des représentants, doués d'expertise économique, provenant de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Afrique du Nord et sub-saharienne, de la République Populaire chinoise, de l'Amérique latine et des pays de l'ancienne Union Soviétique. Mme Tinuade Oyekunle (Nigeria) avait été élue Président de Comité consultative, et M. DeKoven Rapporteur.

41. Au cours de trois sessions, tenues à Rome en octobre 2005, février 2006 et avril 2006, le Comité consultatif avait développé un avant-projet conçu pour venir à l'encontre des besoins des économies en développement et en transition, et, en particulier, pour couvrir les diverses typologies de *leasing*. Il envisageait aussi les tendances probables dans les économies en développement et en transition une fois que le *leasing* aurait eu l'opportunité de s'affirmer dans ces pays. Il adressait tous les aspects essentiels des accords de *leasing*, en particulier les effets de ces accords, leur mise en œuvre et les remèdes pour l'inexécution, et était structuré comme une loi type pour permettre aux législateurs nationaux de l'adapter à leurs besoins spécifiques.

42. Le Conseil de Direction d'UNIDROIT, à sa 85^{ème} session, tenue en mai, avait autorisé la transmission de l'avant-projet préparé par le Comité consultatif aux Gouvernements pour sa finalisation. En ligne avec la décision initiale de ne pas peser sur le budget d'UNIDROIT, le Secrétariat avait obtenu l'assurance de la disponibilité du soutien financier nécessaire, en particulier par la I.F.C., et travaillait donc en contact étroit avec un Etat membre africain pour vérifier la possibilité que ce Gouvernement puisse organiser la première session d'experts gouvernementaux pour la finalisation de l'avant-projet. Le Secrétariat considérait particulièrement important que le processus de consultation intergouvernemental commence en Afrique, en considération des difficultés rencontrées par les Etats membres ayant des économies en voie de développement ou en transition à identifier les experts pour la participation aux processus de consultation intergouvernementaux, et l'importance que ces Etats aient l'opportunité de participer à la finalisation d'un instrument conçu à leur intention.

43. On espérait tenir la première session d'experts gouvernementaux en avril 2007, sous la forme d'une session de quatre jours commençant avec un séminaire d'une demie-journée dans lequel les membres du Comité consultatif présenteraient les lignes essentielles de l'avant-projet. Les Gouvernements des Etats membres ainsi que les Gouvernements des Etats non membres considérés comme ayant des économies en voie de développement ou en transition avaient reçu une copie de l'avant-projet au mois de juillet, et un nombre important de commentaires avait déjà été reçu, provenant d'Allemagne, Autriche, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Fédération de Russie, Japon, Lettonie, Maroc, Mongolie, République Populaire de Chine, Royaume Uni, Tunisie et Etats unis, ainsi que des organisations internationales et des associations professionnelles, ce qui témoignait le grand degré d'intérêt que le projet avait réussi à susciter parmi les pays pour lesquels il avait été principalement envisagé. On espérait que deux sessions d'experts gouvernementaux seraient suffisantes et que le Secrétariat pourrait porter ce qui serait désormais un projet de loi type à l'Assemblée Générale, réunie en session extraordinaire, pour son adoption, au cours de la deuxième moitié de 2007.

44. La *représentante du Canada* a remercié M. Stanford pour sa présentation du projet de loi type sur le *leasing*, un projet de grande importance pour de nombreux pays. Elle a ensuite demandé ce qui avait été fait pour répondre aux commentaires reçus par la CNUDCI dans le contexte du travail de cette Organisation consacré à la préparation d'un guide législatif sur les opérations garanties, et si le projet avait été amendé pour réfléchir cette nécessité de coordination.

45. *M. Stanford* a répondu que ces aspects avaient été examinés avec satisfaction par les deux Organisations, et qu'une proposition, qui avait été soumise au début de novembre au Secrétariat de la CNUDCI, aurait été discutée par le Groupe de travail de la CNUDCI sur les opérations garanties dans les semaines suivantes. Les deux Organisations auraient été à ce moment en mesure de soumettre une proposition commune aux Gouvernements.

46. *L'Assemblée Générale a pris note de la présentation du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles ainsi que de l'avant-projet de loi type sur le leasing et de la procédure envisagée pour son adoption.*

Point n° 8 de l'ordre du jour: Présentation de l'activité de la Fondation de droit uniforme et des Fondations du Royaume Uni et des Etats Unis d'Amérique pour le droit international uniforme

47. *Sir Roy Goode (Président de la Fondation de droit uniforme)* a exprimé sa gratitude pour avoir l'opportunité d'illustrer à l'Assemblée Générale l'activité des trois Fondations qui avaient été créées dans le but de recueillir des ressources pour compléter le financement de l'Institut, et de l'aider ainsi dans des matières qui ne pouvaient être couvertes de manière adéquate par le budget ordinaire. Il a rappelé que la plus ancienne des Fondations était la Fondation de droit uniforme, qui avait été spécialement établie aux Pays Bas pour recueillir des fonds et promouvoir l'activité d'UNIDROIT, et a indiqué que plus récemment avaient été établies la "UK Foundation for International Uniform Law" et la "American Foundation for International Uniform Law". Il a expliqué que les trois Fondations avaient chacune son *Board*, et qu'on s'attendait à ce qu'elles recueillent des financements pour promouvoir le droit uniforme et en particulier le travail d'UNIDROIT et que des brochures et des dépliants d'information contenant tous les détails étaient disponibles. Il a indiqué que, puisque un ordre de priorité des interventions devait être établi, les Fondations étaient actives, premièrement, sur les services d'information, c'est à dire sur les bases de données qui constituaient un instrument essentiel pour la recherche et le travail scientifique, la Bibliothèque et la Revue de droit uniforme, et sur le programme de bourses. Il a communiqué que la Fondation britannique avait créé une bourse qui aurait financé le séjour de quatre mois d'un jeune juriste et qu'elle aurait continué ainsi tous les ans. Les Fondations recueillaient des fonds des trusts et des fondations, de la profession légale, du secteur des entreprises, des individus, des revenus de l'organisation de conférences, et des publications. Sur ce dernier point, il a rappelé que les bénéficiaires de son propre "Official Commentary on the Cape Town Convention" allaient à la Fondation de droit uniforme. Il a expliqué que les activités de ces Fondations étaient pratiquement sans frais, parce que de nombreux professionnels de haut niveau étaient disposés à donner leur temps gratuitement pour soutenir UNIDROIT, qui était reconnue comme une Institution de très haut niveau; il a ajouté que même ceux qui étaient généralement critiques sur les projets sortant des organisations internationales étaient réellement frappés par les résultats atteints par UNIDROIT et par son attention aux besoins de tous les systèmes juridiques, en particulier à ceux des pays en voie de développement, et qu'ils avaient confiance dans la qualité de la gestion financière et du fonctionnement efficient de l'Organisation.

48. *L'Assemblée Générale a pris note de la présentation de l'activité de la Fondation de droit uniforme et des Fondations du Royaume Uni et des Etats Unis d'Amérique pour le droit international uniforme.*

Point n° 9 de l'ordre du jour: Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2005 (A.G. (60)3 et Comptes 2005)

49. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit ce point de l'ordre du jour. Comme indiqué dans le document A.G. (60)3, le budget pour l'exercice financier 2005, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 58^{ème} session le 26 novembre 2004, prévoyait des dépenses effectives de € 1.963.850,00,

devant être couvertes par des recettes effectives de € 1.943.850,00 et un excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2004 de € 20.000,00. Le budget prévoyait également des recettes et des dépenses de € 15.000,00 pour les Comptes spéciaux, qui se compensaient. Les Comptes pour l'exercice financier 2005 montraient que les recettes effectives (sans l'excédent de 2004) s'élevaient à € 2.028.684,49 et les dépenses effectives à € 1.979.428,08, faisant apparaître un solde actif de € 49.256,41. Etant donné que, à la clôture de l'exercice 2004, un solde actif de € 24.854,08 avait été enregistré, le solde actif à la clôture de l'exercice 2005 s'élevait à € 74.110,49, alors que le Secrétariat avait prévu € 20.000,00.

50. En demandant à l'Assemblée Générale d'approuver les Comptes pour l'exercice financier 2005, le Secrétaire Général adjoint a noté que, lors de sa 61^{ème} session tenue le 6 octobre 2006, la Commission des Finances avait donné son avis favorable à l'approbation des Comptes.

51. *Aucune observation n'ayant été faite, le Président a conclu que l'Assemblée Générale approuvait les Comptes pour 2005.*

Point n° 10 de l'ordre du jour: Ajustements au budget de l'exercice financier 2006 (A.G. (60) 4)

52. Le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé qu'il était de coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances, puis à l'Assemblée Générale, un document indiquant les ajustements qui auraient pu être nécessaires au budget de l'exercice financier en cours sur la base des Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, des comptes partiels disponibles pour les six premiers mois de l'exercice financier en cours ainsi que toutes autres modifications dues à des circonstances exceptionnelles. Elle a indiqué que le Secrétariat estimait nécessaire de procéder à des ajustements au budget de l'exercice financier 2006, ainsi qu'illustré de manière détaillée dans le document AG (60) 4.

53. En demandant à l'Assemblée Générale d'approuver les Ajustements au budget pour l'exercice financier 2006, le Secrétaire Général adjoint a noté que, lors de sa 61^{ème} session tenue le 6 octobre 2006, la Commission des Finances avait donné son avis favorable à leur approbation.

54. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétaire Général adjoint pour sa présentation et a ensuite demandé plus d'explications sur l'augmentation assez importante du Chapitre 2, article 1 concernant les rétributions, et sur la couverture de cette augmentation.

55. Le *Secrétaire Général adjoint* a expliqué qu'il s'agit en effet d'une question de présentation du budget et des comptes. La rétribution du fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire, qui était en poste depuis 2004, n'avait pas été incluse dans les budgets jusqu'au moment actuel, ni dans les comptes. Le Secrétariat a estimé que, s'agissant d'une fonction qui faisait partie des activités ordinaires d'UNIDROIT, il était bon d'en inclure le coût dans le budget ordinaire. Ce coût était couvert par des contributions versées à cet effet par quatre Etats membres, ce qui permettait de compter sur des recettes correspondantes aux dépenses jusqu'à toute l'année 2006.

56. *L'Assemblée Générale a approuvé les ajustements au budget de l'exercice financier 2006.*

Point n° 11 de l'ordre du jour: Arriérés de paiement des contributions des Etats membres (A.G. (60) 5)

57. Le *Secrétaire Général adjoint* a illustré l'état des arriérés au 30 octobre 2006, tel qu'indiqué dans l'Annexe II au document A.G. (60)5. Elle a précisé que les Etats en retard étaient sept, dont trois n'étaient redevables que de la contribution relative à l'exercice financier 2005, et seulement quatre présentaient une situation plus préoccupante; elle a informé les membres de l'Assemblée que le Secrétariat était en contact à ce sujet tant avec les Ambassades à Rome qu'avec les autorités des Administrations des Etats en question. Elle a assuré à l'Assemblée Générale que le recouvrement des arriérés restait une des préoccupations principales du Secrétariat, qui le poussait à déployer tous les efforts nécessaires.

58. Le *Président de la Commission des Finances* a rappelé que l'Assemblée Générale et le Secrétariat avaient adopté la Résolution attachée au document A.G. (60)4, qui prévoyait une série de mesures qui n'avaient pas un caractère punitif, mais devaient servir comme réveil pour les pays qui ne payaient pas régulièrement. Il fallait aussi considérer que ces nations constituaient un poids pour les autres, ainsi qu'un coût important en termes de temps que le Secrétariat devait consacrer à la question. Il souhaitait rappeler que la Commission des Finances et le Secrétariat avaient rédigé cette Résolution, et que l'Assemblée Générale l'avait approuvée, afin d'équiper le Secrétariat d'un instrument qui lui auraient permis d'envoyer des signaux aux Etats avec des arriérés.

59. Le *Secrétaire Général* a rappelé que lorsque la Résolution avait été adoptée quelques années auparavant, cela avait été fait avec beaucoup de flexibilité dans sa mise en œuvre, parce que on considérait important ne pas éloigner un Etat membre de l'Organisation, et qu'il était nécessaire de procéder avec beaucoup de prudence. Comme il avait annoncé déjà à la Commission des Finances, pour la première fois le Gouvernement bolivien, malgré sa situation difficile, avait indiqué, sur sa propre initiative, son intérêt particulier envers un des projets d'UNIDROIT, c'est à dire la Loi type sur le *leasing*. Il a exprimé l'espoir que l'intérêt substantiel de ce Gouvernement vers un des projets aurait aidé à améliorer la situation.

60. Le *Président de l'Assemblée Générale* a indiqué qu'il aurait pris l'initiative de contacter le Gouvernement bolivien. Il a rappelé que ce Gouvernement, qui était un gouvernement démocratique pour la première fois dans l'histoire de ce pays, était dans une situation difficile, et qu'il pouvait leur falloir du temps pour respecter leurs obligations internationales.

61. *L'Assemblée Générale a pris note du rapport du Secrétariat sur les arriérés.*

Point n° 12 de l'ordre du jour: Approbation du projet de budget pour 2007 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (60) 6)

62. En présentant ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général adjoint* a indiqué que, conformément à l'article 31 du Règlement de l'Institut, le Secrétariat avait préparé en mars 2006 des premières estimations de dépenses et de recettes pour 2007 qui avaient été soumises à la Sous-commission de la Commission des Finances lors de sa 105^{ème} session tenue à Rome le 23 mars 2006 (C.F./S.C. (105) 2/Rev.); quelques-uns des membres de la Sous-commission avaient exprimé les préoccupations de leurs Gouvernements pour les augmentations prévues dans le projet de budget, et avaient demandé des précisions sur certains aspects de la gestion de l'Institut. Les premières estimations avaient ensuite été soumises au Conseil de Direction à sa 85^{ème} session qui s'était tenue à Rome du 8 au 10 mai 2006. Lors de cette session, le Secrétariat avait présenté oralement au Conseil de Direction les premières estimations examinées par la Sous-commission ainsi que les réactions de la Sous-commission, exprimées lors de sa 105^{ème} session. Le Conseil avait approuvé les premières estimations. La 106^{ème} session de la Sous-commission de la Commission des Finances s'était tenue à Rome le 6 juillet 2006; cette session avait eu pour objet la présentation de la part du Secrétariat de documents supplémentaires pour approfondir les questions soulevées par les membres de la Sous-commission au cours de la 105^{ème} session. Conformément à la pratique budgétaire de l'Institut, le projet de budget issu de cette procédure avait été soumis aux Gouvernements des Etats membres d'UNIDROIT, en les invitant à formuler les observations qu'ils souhaitaient avant le 30 septembre. Seulement le Gouvernement japonais avait fait parvenir ses observations, en rappelant la nécessité de suivre la plus grande discipline budgétaire. A sa 61^{ème} session, la Commission des Finances avait été appelée, toujours conformément à l'article 31 du Règlement, à exprimer son avis sur le projet de budget, avant qu'il ne soit transmis pour approbation à l'Assemblée Générale. La Commission des Finances avait exprimé un avis favorable sur le projet de budget et autorisé sa transmission à l'Assemblée Générale, à condition que le Secrétariat identifie des économies réalisables avant, et après, la fin de l'exercice financier 2006. A la suite de l'examen qui avait eu lieu au sein de la Commission des

Finances, le Secrétariat avait amendé sous quelques aspects le budget en réduisant les dépenses et par conséquent la fixation des contributions des Etats membres autres que l'Italie.

63. Le Secrétaire Général adjoint a indiqué que le Secrétariat avait fait tous les efforts possibles pour contenir les dépenses, notamment suite à l'insistance des Gouvernements membres pour que l'Institut observe le principe de croissance budgétaire zéro; il n'avait pu cependant éviter de proposer des augmentations sur certains chapitres. Lors de la réunion du Conseil de Direction les membres du Conseil, tout en indiquant que les Gouvernements de plus en plus envisageaient des restrictions de budget, avaient cependant encouragé le Secrétariat dans les augmentations demandées, et cela pour les raisons suivantes:

- le budget de l'Institut avait toujours fait l'objet d'une gestion extrêmement prudente et basée sur des économies, ce qui rendait très difficile d'effectuer des coupures;
- le principe de la croissance zéro avait déjà porté à réduire les dépenses en termes réels de certains chapitres, tels que la bibliothèque et les missions, ce qui soulevait des préoccupations de répercussion d'une part sur le patrimoine important constitué par la bibliothèque, d'autre part sur l'organisation et la promotion des activités de l'Institut;
- plus en particulier, le problème du financement du poste de Secrétaire-Général adjoint avait été provoqué, et prolongé, justement par le souci de ne pas grever le budget, mais il s'agissait maintenant de donner suite à la décision prise par les organes de l'Institut qui avaient décidé de pourvoir ce poste par une sélection extérieure;
- le nombre très réduit de fonctionnaires et employés rendait, par ailleurs, très difficile d'envisager des réductions du personnel.

64. Lors des sessions de la Sous-Commission de la Commission des Finances, qui s'était réunie le 23 mars et le 6 juillet 2006, certains membres de la Sous-commission avaient formulé des suggestions dont le Secrétariat avait pris note afin d'y donner suite. C'est ainsi que le Comité permanent avait nommé en son sein un Comité chargé de la révision du Règlement, notamment de la partie concernant le personnel; et des efforts étaient en cours pour essayer de réduire les dépenses de l'Institut.

65. Pour ce qui concernait les dépenses, les nécessités de l'Institut et la réalisation du Programme de travail pour la période 2006 – 2008 établi par le Conseil de Direction à sa 84^{ème} session obligeaient le Secrétariat à proposer des augmentations de certains chapitres du budget. En particulier, pour ce qui concernait le Chapitre 2 (Appointements et indemnités à titre de rémunération), article 1 (Traitement du personnel des Catégories A B et C) du projet de budget, ainsi que le Chapitre 3 (Charges sociales) qui était lié au Chapitre précédent, le Secrétariat proposait des dépenses supérieures à celles du budget 2006. Au cours de l'année 2005, le Conseil de Direction avait nommé deux Secrétaires Généraux adjoints, dont un était déjà dans les rangs du Secrétariat et n'avait pas entraîné des coûts supplémentaires, tandis que l'autre, avec fonctions d'Administrateur en chef, avait été choisi à l'issue d'une sélection à l'extérieur de l'Institut et avait pris fonction le 1^{er} janvier 2006. Cela avait été rendu possible grâce à une contribution importante de la part du Gouvernement du Royaume-Uni, qui avait offert, à travers M. Anthony Inglese, de répéter son offre pour 2007; l'Institut, qui exprimait sa gratitude pour cette offre, devait cependant en 2007 – comme il avait fait en 2006 – couvrir la différence entre la contribution extrabudgétaire britannique et la rétribution totale incluant les charges sociales du nouveau Secrétaire Général adjoint, à qui en 2006 on n'avait pu d'ailleurs garantir le niveau de rétribution attaché à sa fonction. Elle a aussi rappelé que les fonctions de Dépositaire de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique étaient accomplies par un fonctionnaire rémunéré grâce à des contributions provenant d'un certain nombre d'Etats membres. Ces contributions permettaient d'assurer ce poste jusqu'à la moitié de 2007; le Secrétariat estimait que, étant donné l'importance des fonctions de Dépositaire, il fallait trouver le restant de la somme nécessaire pour renouveler ce contrat sur le budget régulier de l'Institut. Le Chapitre 2, et par conséquent le Chapitre 3 qui y était lié,

subissaient par ailleurs des augmentations parce que le système des rétributions des fonctionnaires et employés de l'Institut était rattaché au système des Organisations coordonnées (OCDE) (appliqué avec un retard de 6 mois et avec une réduction de 20%). Lors de la réunion de la Sous-commission de la Commission des Finances, certains des participants avaient demandé si l'Institut devait rester lié à ce système. Ce n'était pas au Secrétariat de proposer de modifier ce système; il fallait noter cependant qu'il permettait à une petite organisation comme UNIDROIT de compter sur une assistance technique, impartiale et adaptée aux exigences d'une organisation internationale. Pour ce qui était des variations des allocations budgétaires proposées pour les postes autres que le Chapitre 2, article 1, et le Chapitre 3, elle avait renvoyé aux notes explicatives attachées au budget. Au total, le Secrétariat proposait donc des dépenses pour 2007 de € 2.199.850, représentant une augmentation de 8,9% par rapport aux montants du budget de 2006.

66. Pour ce qui concernait les recettes, le Secrétariat proposait d'augmenter les contributions statutaires pour 2007 de tous les Etats membres, autres que l'Italie, de 2,57%, d'estimer la contribution italienne en 2006 à € 270.000, d'accepter l'offre du Royaume Uni de € 72.754,00, d'estimer le solde actif de l'exercice financier 2005 à € 50.000 (qui incluait une partie des contributions extrabudgétaires versées par certains Etats membres et affectés à la rémunération du fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire), d'estimer les recettes diverses pour 2007 à € 90.740,00, et, enfin, de prévoir qu'un nouvel Etat membre de Catégorie VIII (dont la contribution s'élèverait à € 11.825) aurait adhéré au Statut organique de l'Institut en 2007. De cette manière, les contributions statutaires des Etats membres autres que l'Italie pour 2007 auraient été calculées sur la base d'une unité de contribution s'élevant à € 2.365, ce qui représentait une augmentation de 2,57% par rapport à l'unité de contribution approuvée par l'Assemblée Générale pour les contributions statutaires des Etats membres autres que l'Italie pour 2006 (€ 2.305). Selon cette proposition, les contributions statutaires des Etats membres auraient été les suivantes: Catégorie I € 118.250; Catégorie II € 52.030; Catégorie III € 42.570; Catégorie IV € 30.745; Catégorie V € 26.015; Catégorie VI € 21.285; Catégorie VII € 18.920; Catégorie VIII € 11.825; Catégorie spéciale € 2.365. Pour ce qui concernait la contribution de l'Italie, l'indication du montant de cette recette se basait sur la contribution perçue en 2006. Quant aux recettes diverses, le Secrétaire Général adjoint a renvoyé aux notes explicatives figurant dans le document A.G. (60) 6.

67. Le Secrétaire Général adjoint a invité l'Assemblée Générale à approuver le projet de budget pour l'exercice financier 2007, en particulier parce que l'augmentation proposée correspondait au taux d'inflation actuel en Italie et dans la zone Euro (qui oscillait autour de 2,5%) ainsi qu'au taux prévu pour 2007 (qui se situait entre 1,9 et 2,9%).

68. Le *représentant du Portugal* a remercié le Secrétaire Général adjoint pour ses explications très intéressantes et très complètes et a encouragé le Secrétariat à continuer dans la ligne de réorganisation et d'économie, en rappelant que tous les Etats membres subissaient des contraintes budgétaires. Il a indiqué que le Gouvernement du Portugal était prêt à approuver le budget, malgré le fait que ses autorités financières considéraient que l'augmentation proposée pour les Etats membres de la catégorie VI allait un peu au-delà du taux de croissance moyen de l'Union Européenne.

69. Le *représentant de la France* a remercié le Secrétariat pour le projet de budget pour l'exercice 2007 et a exprimé en particulier sa gratitude pour la poursuite des efforts visant à réduire le volume des arriérés de contributions des Etats membres défaillants, qui devait rester une priorité. Il a indiqué que son pays était profondément attaché à l'Organisation et, même s'il était possible de discuter des priorités, leurs experts jugeaient que le travail accompli par UNIDROIT était de grande qualité, répondait en général à des besoins réels, en particulier chez les acteurs économiques, et que c'était pour cette raison que la France était honorée de compter parmi les contributeurs du groupe I aux côtés de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni. Il a rappelé que la France, outre cette contribution, finançait également depuis plusieurs années la mise à disposition de l'Institut d'un jeune juriste sous le statut de volontaire

international qui permettait de renforcer l'équipe déjà fort active des juristes de l'Organisation. Sur le fond du budget 2007, le représentant de la France s'est dit profondément étonné, parce que ce budget était en contradiction ouverte avec l'évolution qu'avaient connu la plupart des pays de la zone OCDE, ainsi qu'avec l'approche des questions budgétaires et des finances publiques nationales, qui avait en effet radicalement changé lors des dernières années, en adoptant une discipline souvent proche de la croissance zéro pour les dépenses et aussi plus de rigueur dans la méthode tant du point de vue comptable que de celui de la définition d'objectifs et d'indicateurs d'évaluation. Il a indiqué que même si le Secrétariat d'UNIDROIT avait tenu compte des préoccupations exprimées par certains Etats membres dont la France face à l'augmentation des dépenses, qui était initialement prévue de 9,7% et qui a été ramenée à 8,9%, le budget proposé pour 2007 se traduisait par une hausse des contributions de 2,57% par rapport au budget 2006 après cet ajustement. Il a précisé que cela se traduisait en une augmentation de 3.000 € pour un Etat comme la France et que, bien qu'il s'agissait d'un montant limité, il voulait souligner également l'exigence de respecter les principes. Il a affirmé que, à cet égard, il aurait été totalement inconcevable que les Etats membres puissent envisager durablement d'accepter des budgets qui, comme celui proposé pour 2007, prévoyait des dépenses dont l'augmentation par rapport au budget 2006 initial s'éloignait tant de la simple actualisation au rythme de l'inflation. Il a aussi signalé que le document AG 60(4) intitulé "Ajustements au budget de l'exercice financier 2006" demandait à l'Assemblée d'approuver une proposition d'augmentation des dépenses de 6,6% par rapport au budget adopté un an auparavant, et que près de 64% de cette hausse, soit 86.000 euro, concernait le Chapitre 2 portant sur la rémunération du personnel, montant qui s'ajoutait aux 57.000 euro supplémentaires inscrits en 2006 par rapport au budget 2005 au titre des rémunérations et destinés au salaire du nouveau Secrétaire général adjoint qui, comme l'indiquait la note 4, aurait été couvert à hauteur de 72.475 euro par une contribution extrabudgétaire britannique. Il a noté que le document AG 60(4) n'indiquait pas la façon dont serait financé cet ajustement hors contribution britannique et que cela venait d'être précisé dans la présentation du document, mais qu'il aurait été mieux de l'indiquer d'emblée. Il a ajouté que le Gouvernement français n'aurait su enfin souscrire au point 11 de ce même document qui évoquait «la difficulté de prévoir de manière plus précise ces ajustements», et qu'il estimait, au contraire, que cette pratique ne relevait pas d'une saine gestion et accréditait l'idée que le Secrétariat, par le biais d'une décision apparemment technique, contournait une prérogative de l'Assemblée des Etats membres qui finançaient cette Organisation. Il a conclu que puisque la lecture attentive des documents laissait apparaître de nombreuses lacunes dans la justification des dépenses, son Gouvernement ne pouvait, par conséquent, dans ces circonstances se rallier à un budget allant au-delà de la croissance zéro. Le représentant de la France a explicité ses propos par quelques considérations de méthode. Il a affirmé que, tout en confirmant ce qu'il avait dit précédemment sur la plus-value, sur le caractère irremplaçable de cette organisation et sur son fonctionnement jusqu'à présent satisfaisant, on assistait depuis quelques mois à une dérive de son approche budgétaire. Bien que les attributions des Etats membres étaient en l'occurrence limitées et que le Secrétariat et le Conseil de direction étaient sans doute les mieux placés pour apprécier la réalité des besoins qui servaient à l'organisation, il a cité l'article 11 du Statut, d'après lequel "*le Conseil de direction arrête le budget*" et l'article 5 aux termes duquel "*l'Assemblée Générale annuelle des Etats membres approuve le budget*". Il a noté que ces deux enceintes étaient pour les questions budgétaires sur un pied de stricte égalité, et qu'il fallait y voir une heureuse incitation à la coopération et au dialogue dans l'intérêt supérieur de l'Institut. Il a rappelé que des enceintes avaient même été créées *ad hoc* chargées de se réunir tout au long de l'année et donc tout au long de la procédure budgétaire; la Commission des Finances et la Sous Commission des Finances avaient précisément pour rôle de favoriser un dialogue harmonieux en amont de l'Assemblée Générale entre le Secrétariat, les Etats membres et le Conseil de direction. Il a indiqué que malgré les efforts remarquables des présidents successifs de la Commission des Finances, M. Joseph Renggli et maintenant M. Kent Vachon, cette enceinte n'avait pas fonctionné de manière satisfaisante dans les derniers temps; en effet depuis le début de l'année 2005 la perspective

d'embauche d'un nouveau Secrétaire Général adjoint avait fait débat, des réserves sérieuses avaient été émises de manière récurrente par plusieurs Etats membres, réserves qui portaient principalement et logiquement sur la soutenabilité budgétaire à long terme d'une telle perspective et sur le fait qu'une décision temporaire d'embauche ne préjuge les choix des Etats membres pour les exercices budgétaires ultérieurs. Il a rappelé que ce recrutement avait été permis au 1^{er} janvier 2006 par une contribution extrabudgétaire et exceptionnelle du Royaume-Uni, qui avait été reconduite à titre exceptionnel pour 2007 mais, comme l'avait affirmé la représentante du Royaume Uni, qu'il a tenu à remercier chaleureusement, cette contribution n'avait pas vocation à être éternisée; il a souligné qu'il n'y avait jamais eu de réponse à la question fondamentale du financement de ce poste en l'absence de contribution britannique et qu'il paraissait qu'aucune réflexion sérieuse n'avait été engagée sur ce terrain, malgré les réserves exprimées de manière régulière par plusieurs Etats membres, dont le Secrétaire Général avait même pris acte dans un courrier du 30 mai 2005 aux membres de la Sous-Commission des Finances. Il a affirmé que l'Assemblée se trouvait devant le fait accompli, car ses membres avaient appris en séance que le poste de deuxième Secrétaire Général adjoint était devenu permanent. Il a ajouté qu'il avait été malheureusement peiné de constater que des pressions malheureuses et maladroites avaient été exercées sur le Président de la Commission des Finances pour le conduire à atténuer dans le compte-rendu qu'il avait établi de la Commission des Finances du 5 octobre 2006 la portée des remarques formulées par les participants, et qu'un tel comportement n'était pas admissible. Il a affirmé qu'il considérait que la réponse à la question du financement du poste de Secrétaire Général adjoint en l'absence de contribution britannique consistait sans doute dans la demande adressée à l'Assemblée Générale de financer par le budget général le poste de dépositaire de la Convention du Cap, jusqu'à présent payé par des contributions extrabudgétaires, et que si l'Institut devait envisager d'utiliser ce même schéma pour le poste de Secrétaire Général adjoint il y aurait dérive. Il a précisé qu'on devait considérer y avoir dérive lorsque on décidait d'allouer durablement une contribution extrabudgétaire à des frais de structure et de personnel plutôt qu'à des projets concrets et ponctuels, dont l'importance et l'intérêt justifieraient le recours à un effort exceptionnel des Etats membres les plus généreux. Il a affirmé que les documents budgétaires étaient insuffisamment clairs sur cette question et avaient entretenu le doute et la confusion entre les emplois relevant du budget régulier et les autres, et que son Gouvernement n'aurait pu accepter dans ces circonstances que le poste de second Secrétaire Général adjoint soit pérennisé, parce que la taille de l'Institut ne lui semblait pas justifier le maintien d'un aussi grand nombre de fonctionnaires de rang élevé au détriment sans doute des postes de juristes. Il a renouvelé son appel au Secrétariat pour qu'il entende, dans l'intérêt de l'Institut, les préoccupations qu'au nom de son Gouvernement il avait exprimées depuis plus d'un an et demi.

70. Le *représentant de la Pologne* a affirmé que son Gouvernement n'était pas d'accord avec l'augmentation de la contribution concernant les pays de la Catégorie VI, à cause des autorités financières qui demandaient de diminuer des dépenses du budget d'Etat, et aussi en considération du fait qu'en 2005 la Pologne avait été qualifiée en Catégorie VI, ce qui avait comporté une augmentation de sa contribution.

71. Le *représentant de l'Italie*, après avoir rappelé que son Gouvernement soutenait et appréciait toutes les activités d'UNIDROIT, et aurait continué à soutenir l'Institut aussi sur le plan financier pour ce qui était dans ses possibilités, a souligné, comme l'avait fait le représentant du Gouvernement italien à l'occasion de la dernière session de la Commission des Finances en octobre, qu'à ce stade, comme le Secrétaire Général adjoint avait indiqué, l'indication de la contribution italienne pour 2007 était une estimation faite par le Secrétariat sur la base de la contribution de 2006.

72. La *représentante du Royaume Uni* a affirmé que son Gouvernement soutenait UNIDROIT et en appréciait le travail, et que sur cette base il avait donné les contributions extra-budgétaires pour 2006 et 2007. Elle a remercié le Secrétariat pour le travail accompli sur la documentation ultérieure sur le budget et pour avoir réduit le montant de l'augmentation à 2,5, et a affirmé que sur cette base son Gouvernement exprimait la volonté d'accepter de budget. Elle a indiqué que son

Gouvernement apprécierait une présentation plus détaillée des ressources dépensées pour chaque projet, et que cela aiderait à la planification du budget.

73. Le *Président de la Commission des Finances* a souligné qu'il n'intervenait pas en tant que Président, mais en tant que membre qui avait servi la Commission pour la période de temps la plus longue, parce qu'il n'avait pas concordé ses commentaires avec les autres membres.

74. Il a rappelé, spécialement pour le bénéfice des nombreux Etats membres qui n'étaient pas membres de la Commission des Finances, ainsi que pour le bénéfice des membres du Conseil de Direction qui participaient à l'Assemblée, que au cours de sa troisième année de participation à la Commission, il y avait eu trois thèmes récurrents: restriction budgétaire, établissement des priorités et transparence dans les comptes. Il a affirmé que pendant cette période il avait assisté à des augmentations importantes dans les dépenses, largement provoquées par le poste de Secrétaire Général adjoint qui avait été ajouté, et que cette augmentation avait pu être gérée grâce au Gouvernement du Royaume Uni, mais, comme le représentant de la France et d'autres collègues avaient relevé, un problème surgirait si la donation ne devait pas continuer. Il a souligné que, puisque le Secrétariat avait donné à la Commission des Finances des assurances sur le fait qu'il n'y aurait pas d'augmentation dans les dépenses en 2008, cela pouvait signifier seulement qu'il fallait trouver une alternative moins coûteuse au Secrétaire Général adjoint à plein temps, ou bien qu'il y aurait des économies ailleurs. Il a indiqué que pour orienter correctement un débat sur les décisions concernant les réductions des dépenses, il fallait un débat bien organisé sur les priorités, et que, comme le dernier Conseil de Direction avait commencé ce débat, il voulait savoir quels projets avaient été refusés. Toutefois il a rappelé que l'établissement de priorités aurait pu être considéré avoir succès lorsque UNIDROIT aurait présenté une période continue de croissance zéro en termes réels des dépenses, et que la transparence était nécessaire pour aider à établir les priorités, en informant sur l'affectation des ressources aux activités, législatives et non-législatives. Pour ce qui concernait la Bibliothèque et la Revue de droit uniforme, il a indiqué qu'il s'agissait d'éléments essentiels de l'Organisation, et que les questions concernant leurs coûts avaient pour objectif de conseiller sur la manière de réaliser ces activités de façon moins coûteuse. Il a reconnu que des progrès avaient été faits dans les derniers mois quant à la clarté du budget et quant à qui faisait quoi dans le Secrétariat; et qu'il s'unissait à la représentante du Royaume Uni pour demander de savoir exactement quelles ressources étaient consacrées exactement à chaque activité de l'Organisation. La Commission des Finances souhaitait avoir un système d'établissement des priorités et de présentation des comptes doté de toutes les informations et souhaitait mettre UNIDROIT dans une saine gestion économique, et aider l'Organisation à survivre en une période de budgets gouvernementaux réduits. Il a affirmé qu'il aurait été une erreur de croire que l'Institut était en quelque mesure hors portée simplement parce qu'il était petit et il faisait beaucoup de bon travail, et il a donc encouragé le Secrétariat à répondre positivement à cette aide. Quand il a rejoint la Commission, les membres seniors du Secrétariat et le Conseil de Direction décidaient tout et envoyaient aux Etats membres la facture, et la Commission des Finances avait un impacte minime sur les chiffres du budget, avec l'exception notable de cette dernière session de la Commission, qui a obtenu que l'augmentation des dépenses en 2007 soit seulement de 8,9% au lieu de 9,6%. Il a rappelé que les Etats membres avaient les choix suivants à l'Assemblée Générale: voter le budget, quitter l'Organisation ou tomber dans les arriérés, ce qui était arrivé beaucoup trop souvent dans les derniers temps. Il a conclu que puisque la révision du Statut n'était pas faisable, la seule manière de sortir de ces options peu agréables était que le Conseil de Direction et le Secrétariat fassent très attention au travail de la Commission des Finances et à sa requête de prioritarisation.

75. Le *représentant de l'Allemagne* a indiqué que son Gouvernement appréciait le fait que le projet de budget pour 2007 avait été révisé tant pour ce qui concernait le montant absolu des dépenses que pour ce qui concernait le pourcentage proposé d'augmentation par rapport au projet précédent et que, malgré les augmentations, il aurait accepté le budget proposé pour 2007. Il a indiqué que le Gouvernement allemand voulait suggérer à UNIDROIT d'examiner des procédures de

gestion et des opportunités pour des améliorations économiques ultérieures, par exemple dans le coût des réunions ou des procédés pour les publications et l'allocation à l'extérieur de certaines tâches administratives. Son Gouvernement cueillait cette opportunité pour souligner que le travail d'UNIDROIT avait un plein succès et qu'il avait toutes les intentions de continuer à le soutenir. Il a affirmé que son Gouvernement croyait qu'une organisation sans un financement approprié ne serait pas en position d'opérer avec succès, et que pour la planification stratégique à long terme UNIDROIT avait une conception claire qui comprenait les projets essentiels et avait aussi établi les priorités pour ces projets.

76. Le *représentant des Etats Unis d'Amérique* a exprimé l'appréciation de son Gouvernement pour la participation active et la direction de la Présidence de la Commission des Finances, pour sa diligence et sa vigilance à propos du budget. Il a rappelé que, comme cela avait été dit par le représentant de la France, il y avait une différence entre les principes et la pratique. Il a indiqué que, en principe, les Etats membres devaient tous surveiller attentivement que le budget de l'Institut atteigne la croissance zéro, mais que, comme le Président avait dit et rappelé, la Commission des Finances avait approuvé le budget 2007, et que le Gouvernement des Etats Unis le soutenait. Il a ajouté que la raison de ce support était que le poste du Secrétaire Général adjoint était une solution pratique. Il a indiqué que les représentants des Etats membres demandaient à UNIDROIT d'agir de façon professionnelle et avec transparence, mais qu'il y avait la nécessité de financer ce poste, comme le Gouvernement du Royaume Uni avait fait. Il a affirmé que son Gouvernement soutenait complètement le budget 2007 et qu'il y avait une prévision qui aurait dû conduire à la croissance zéro en 2008.

77. Le *représentant du Japon* a apprécié les efforts faits par le Secrétariat dans la présentation finale du budget, qui prenait en considération les opinions exprimées par la Commission des Finances. Il a indiqué que le Japon soutenait le budget.

78. Le *représentant de la Colombie* a remercié le Secrétariat pour le document et pour ses efforts pour réduire les dépenses pour l'année à venir. Il a voulu rappeler que la Colombie avait payé tous ses arriérés, en incluant une partie de la contribution pour 2007, et que cet effort était très important, parce qu'il était le résultat d'une politique très austère qui soulignait la nécessité de réduire les dépenses afin de payer à temps les contributions aux organisations internationales. Il a indiqué que son Gouvernement comprenait les justifications d'UNIDROIT pour les augmentations des contributions pour 2007, et qu'il n'aurait pas empêché la formation du consensus si l'Assemblée Générale devait décider d'approuver le projet de budget 2007. Cependant, il a exprimé les préoccupations de son Gouvernement à propos des dépenses futures et a suggéré que le Secrétariat essaye de réviser les dépenses afin de contenir le budget 2008.

79. La *représentante du Canada* a indiqué que l'objectif de son Gouvernement était d'aider l'Institut à atteindre un niveau de ressources stables et soutenables afin de pouvoir continuer à faire le bon travail qu'il était en train de faire, et que cela devait être fait sur les objectifs à court, moyen et long terme. Elle a reconnu que des mesures avaient été prises pour fournir beaucoup plus d'informations et plus de transparence et que cela était très positif. Elle a indiqué qu'il restait du travail à accomplir en vue d'atteindre une pleine transparence dans les matières financières, dans les méthodes de travail et dans le programme de travail et que cette transparence aurait convaincu les Etats à continuer à payer leurs contributions, et, comme Sir Roy Goode l'avait souligné, cela aurait pu être un facteur important aussi dans l'obtention de contributions privées de la part des diverses fondations qui avaient été créées. Les documents financiers devraient réfléchir aussi le soutien financier obtenu par le secteur privé. Elle a reconnu que le Secrétariat était allé dans la direction de réduire les contributions proposées pour 2007 et que son Gouvernement appréciait la mise en oeuvre de la recommandation de la Commission des Finances. Elle a ajouté que l'Organisation devait affronter les questions qui se présenteraient en 2008 et en 2009, ainsi que dans le futur, qu'il y avait la nécessité d'un lien entre les priorités et le travail de l'Organisation et les ressources disponibles et d'un processus de programmation adéquate qui tienne compte de

tout cela. Elle a affirmé qu'il aurait dû y avoir une plus grande communication entre le travail du Conseil de Direction et son processus décisionnel et les vues des Etats membres en termes de ressources. Elle a rappelé comme exemple que certains représentants des Etats membres avaient indiqué que le Protocole spatial devait être considéré comme un sujet à priorité élevée et qu'ils auraient voulu le voir terminé le plus tôt possible, que d'autres avait indiqué comme priorité le travail sur les titres intermédiés, qui avait besoin d'une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux, et que d'autres auraient voulu voir la finalisation du projet de loi-type sur le leasing; elle se demandait si assez d'argent avait été prévu pour couvrir ces sessions. Elle a rappelé que, en outre, il y avait la demande de couvrir le salaire du Secrétaire Général adjoint et celui du fonctionnaire chargé des fonctions de dépositaire. Pour cette raison, elle a affirmé qu'elle partageait dans une large mesure les préoccupations qui avaient été exprimées par le représentant de la France et par le Président de la Commission des Finances. Elle a indiqué que, en raison de la réduction dans l'augmentation proposée des contributions des Etats membres, le Gouvernement du Canada était en mesure d'approuver le budget 2007, bien qu'il y avait des problèmes dont on aurait dû s'occuper avant de commencer le processus 2008 et qu'il devait y avoir un équilibre entre les priorités et les ressources disponibles, avec un dialogue tout au cours de l'année entre les Etats membres et le Secrétariat pour développer le budget et présenter les informations. Elle a exprimé sa satisfaction pour les améliorations qui avaient eu lieu et a indiqué qu'il aurait pu être utile à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale d'employer le temps pour revoir les recommandations de la session conjointe du Conseil et des Gouvernements. Cela aurait pu être un exercice utile puisque il aurait pu avoir lieu à l'Institut avec un coût réduit et potentiellement un excellent résultat.

80. Le *représentant du Luxembourg* a rappelé que, dans sa qualité de représentant à la FAO, au PAM (Programme Alimentaire Mondial) et au FIDA (Institut Universitaire Européen à Florence), il avait une certaine expérience de fonctionnement des organisations internationales. Il a indiqué que tant dans les organisations internationales, que dans les Gouvernements et dans les entreprises privées il y avait la pratique de demander des économies et de coupures dans les budgets, mais qu'il était nécessaire de relativiser un peu les choses et de voir de quel niveau on partait, parce que dans des conditions qui étaient déjà basées sur des fortes économies il pouvait être impossible d'effectuer encore des coupures. Il a ensuite précisé que toutes les interventions avaient souligné l'importance et la qualité des résultats atteints par UNIDROIT, que ces affirmations étaient répétées un peu partout, et qu'il était en mesure d'en témoigner à la suite de sa coopération avec l'Institut pour l'organisation de la Conférence Diplomatique à Luxembourg mais que, d'un autre point de vue, plusieurs interventions relevaient un manque de transparence. Il a souligné que, bien que la transparence constituait un élément important, cela pouvait créer l'effet pervers de la sur-bureaucratiation, surtout parce que UNIDROIT avait un petit Secrétariat, et qu'il fallait donc essayer de trouver un peu le juste milieu des choses. Il a conclu en affirmant que son Gouvernement acceptait le budget tel qu'il était présenté.

81. Le *représentant de la Suisse* a réitéré encore une fois que son Gouvernement soutenait pleinement le travail d'UNIDROIT et qu'il appréciait beaucoup les résultats qui avaient été achevés. Il a indiqué qu'il avait une certaine compréhension pour ce qui avait été dit par les délégations de la France et du Canada. Il a affirmé que le budget aurait dû être effectivement basé sur des ressources stables et qu'il aurait fallu y avoir une transparence entre les ressources obtenues sur une base volontaire et celles obtenues par le biais de contributions obligatoires. Il a indiqué qu'une séparation de deux budgets, un budget concernant les contributions obligatoires et un budget concernant les contributions volontaires, aurait pu être très utile, et que de cette manière les Etats ayant versé des contributions volontaires auraient vu encore plus clairement quelles activités avaient été entreprises sur la base de ces ressources. Il a affirmé que la délégation suisse voulait se rallier aux conclusions de la Commission des Finances; la Commission avait approuvé le budget 2007, mais elle avait fait une *qualified recommendation*, afin que dans le budget 2008 y ait une pleine transparence et que le Secrétariat puisse s'efforcer de réduire aussi considérablement les

dépenses pour le budget 2008 et éventuellement faire une différenciation plus transparente et plus claire entre les deux budgets (budget volontaire et budget obligatoire). Il a conclu en affirmant approuver la proposition de la délégation canadienne concernant la communication entre le Conseil de Direction et les Etats membres en ce qui concernait le budget, qui aurait pu être améliorée.

82. *La représentante de l'Autriche* a indiqué que son Gouvernement était en mesure d'approuver le budget. Elle a ajouté que l'Ambassade d'Autriche aurait été heureuse de ne recevoir les documents que par courrier électronique, sans aucune copie papier.

83. *La représentante du Mexique* a félicité le Président de l'Assemblée Générale pour sa désignation. Elle a indiqué que le Gouvernement mexicain était en mesure d'accepter le budget 2007 et a complimenté le Secrétariat pour ses efforts dans la réduction de la proposition de budget.

84. *Le Président de l'Assemblée Générale* a indiqué que, bien que quelques préoccupations se soient été manifestées quant à la soutenabilité des dépenses, la majorité des membres de l'Assemblée avait accepté la proposition de budget et que par conséquent le budget était approuvé. Il a ajouté qu'avec cette approbation il fallait donner des instructions au Secrétariat de suivre les suggestions formulées par certains représentants des Etats membres pour ce qui concernait la présentation des documents financiers.

85. *Le représentant de la France* a affirmé faire entière confiance à la sagesse du Président de l'Assemblée Générale mais qu'il souhaitait, en fonction des instructions reçues par son Gouvernement, qu'il soit mentionné que la France s'abstenait dans la votation sur le budget.

86. *Le Secrétaire Général* a remercié le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement Suisse pour avoir annoncé qu'ils étaient prêts à organiser les stades finals de deux projets de l'Institut, c'est à dire la Conférence Diplomatique pour l'adoption du projet de Convention sur les titres intermédiés et la Conférence Diplomatique pour l'adoption du Protocole spatial à la Convention du Cap. Il a indiqué que le Secrétariat avait écouté avec beaucoup d'attention les interventions des représentants des Etats membres; il a exprimé l'opinion que la proposition formulée par le Canada de reprendre le dialogue entre les organes de l'Institut dans la forme de sessions conjointes était une proposition excellente et que pour l'Assemblée Générale suivante on pouvait planifier une session dans l'après-midi pour rendre la discussion plus substantielle. Il a indiqué que pour ce qui concernait la proposition faite par le représentant suisse de distinguer de manière plus claire le budget ordinaire du budget extraordinaire il y avait des points de vue différents, mais que cette question aurait continué à être discutée avec la Commission des Finances. Il a rappelé que, comme la représentante du Royaume Uni avait indiqué, le Secrétariat était en train de développer des documents qui auraient donné aussi la possibilité de suivre les aspects financiers de chaque projet, sur le plan des recettes, des revenus et des dépenses.

87. En tirant les conclusions, *le Président de l'Assemblée Générale* a invité le Secrétariat à agir de manière conservatrice pour ce qui concernait l'utilisation des financements provenant du secteur privé. Le financement par la procédure budgétaire, basé sur les contributions des Gouvernements, devrait être la règle. Dans le cas contraire le travail de l'Organisation aurait pu devenir imprédictible tant pour ce qui concernait la procédure que pour les résultats. Quand il n'y avait pas la certitude que le financement était ou deviendrait disponible, il aurait fallu fermer les projets ou les mettre en attente et le personnel aurait du quitter. Des contributions spéciales, surtout de provenance privée, auraient dû financer des projets spéciaux limités dans le temps. Celles-ci étaient ses recommandations personnelles pour le prochain cycle de planification du budget.

88. *L'Assemblée Générale, ayant pris note du vote négatif de la Pologne et de l'abstention de la France, a approuvé le projet de budget pour l'exercice financier 2007.*

Point n° 13 de l'ordre du jour: Divers

89. Aucune autre question n'ayant été soulevée, le *Président* a déclaré la session close à 14h00.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/*LISTE DES PARTICIPANTS*

ARGENTINA/ <i>ARGENTINE</i>	Mr Claudio Javier ROZENCWAIG, Counsellor Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA/ <i>AUSTRALIE</i>	Mr Ross EDDINGTON, Second Secretary Embassy of Australia in Italy Ms Lee HOLLOWAY, Third Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA/ <i>AUTRICHE</i>	Ms Ingrid PECH, Minister Embassy of Austria in Italy
BELGIUM/ <i>BELGIQUE</i>	Excused / <i>excusé</i>
BOLIVIA/ <i>BOLIVIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
BRAZIL/ <i>BRESIL</i>	Mr João André PINTO DIAS LIMA, Counsellor Embassy of Brazil in Italy Mr Raul de TAUNAY, Minister Counsellor Embassy of Brazil in Italy
BULGARIA/ <i>BULGARIE</i>	Ms Vessela STOEVA, Secretary Embassy of Bulgaria in Italy
CANADA	Ms Kathryn SABO, General Counsel Department of Justice Mr Kent VACHON, Counsellor Political and Public Affairs Embassy of Canada in Italy
CHILE/ <i>CHILI</i>	H.E. Mr G. VALDEZ SUBERCASEAUX, Ambassador Embassy of Chile in Italy President of the General Assembly / <i>Président de l'Assemblée Générale</i>
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA/ <i>REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE</i>	Mr TONG Zhan, Attaché Embassy of the People's Republic of China in Italy
COLOMBIA/ <i>COLOMBIE</i>	H.E. Sabas PRETELT DE LA VEGA, Ambassador Embassy of Colombia in Italy Ms Paula TOLOSA ACEVEDO, First Secretary Embassy of Colombia in Italy
CROATIA/ <i>CROATIE</i>	Ms Lidija Lukina KARAJKOVIC, Minister Counsellor Embassy of Croatia in Italy

CYPRUS/ <i>CHYPRE</i>	Excused / <i>excusé</i>
CZECH REPUBLIC/ <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Mr Michal NOP, Civil Servant Ministry of Industry and Trade
DENMARK/ <i>DANEMARK</i>	Excused / <i>excusé</i>
EGYPT/ <i>EGYPTE</i>	Mr Hatem ABDEL KADER, First Secretary Embassy of Egypt in Italy
ESTONIA / <i>ESTONIE</i>	Mr Roman VINARTŠUK, Second Secretary Embassy of Estonia in Italy
FINLAND/ <i>FINLANDE</i>	Ms Vesa LEHTONEN, Counsellor Embassy of Finland in Italy
FRANCE	M. Alexandre GIORGINI, Premier Secrétaire Ambassade de France in Italie Mme Béatrice MARTINETTO, Attaché Ambassade de France in Italie
GERMANY/ <i>ALLEMAGNE</i>	Mr Hans-Jürgen PASCHKE, Third Secretary Embassy of Germany in Italy Ms Dorothee Elsner VON DER MALSBURG
GREECE/ <i>GRECE</i>	Ms Maria THEODOROU, First Counsellor Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE/ <i>SAINT SIEGE</i>	M. Giuseppe DALLA TORRE Président du Tribunal de l'Etat de la Cité du Vatican
HUNGARY/ <i>HONGRIE</i>	Ms Andrea PERNYE, Counsellor Embassy of Hungary in Italy
INDIA/ <i>INDE</i>	Mr M. SUBBARAYUDU, First Secretary Embassy of India in Italy
IRAN	Mr Raja MAHDAVI, First Secretary Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy
IRELAND/ <i>IRLANDE</i>	Ms Joanne KING, Second Secretary Embassy of Ireland in Italy
ISRAEL	Excused / <i>excusé</i>
ITALY/ <i>ITALIE</i>	Mr Paolo MASSA, Counsellor Diplomatic Legal Advisory and Treaties Service Ministry of Foreign Affairs

JAPAN/ <i>JAPON</i>	Mr Kazumi ENDO, Counsellor Embassy of Japan in Italy
LATVIA/ <i>LETTONIE</i>	Ms Inese NIKULCEVA, Deputy State Secretary Ministry of Justice
LITHUANIA/ <i>LITUANIE</i>	H.E. Mr Šarūnas ADOMAVIČIUS, Ambassador Embassy of the Republic of Lithuania in Italy
LUXEMBOURG	S.E. M. Jean FALTZ, Ambassadeur Ambassade du Luxembourg en Italie
MALTA/ <i>MALTE</i>	Ms Ritienne BONAVIDA, First Secretary Embassy of Malta in Italy
MEXICO/ <i>MEXIQUE</i>	Ms Luz Estela SANTOS, Counsellor Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS/ <i>PAYS-BAS</i>	Mr Chris DEVILLERS, Second Secretary Embassy of the Netherlands in Italy
NICARAGUA	Excused / <i>excusé</i>
NIGERIA	Mr Eyo ASUQUO, Minister Counsellor Embassy of Nigeria in Italy
NORWAY/ <i>NORVEGE</i>	Ms Toiko KLEPPE, Assistant Embassy of Norway in Italy
PAKISTAN	Mr Riaz H. BUKHARI, Counsellor Embassy of the Islamic Republic of Pakistan in Italy
POLAND/ <i>POLOGNE</i>	Mr Marek MAJEWSKI, Counsellor Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	H.E. Mr Vasco VALENTE, Ambassador Embassy of Portugal in Italy Ms Tânia ALEXANDRE, Department of Legal Affairs Ministry of Foreign Affairs
REPUBLIC OF KOREA/ <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Mr Eun-Chul LEE, First Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy
REPUBLIC OF SERBIA / <i>REPUBLIQUE DE SERBIE</i>	Ms Dragana VUKOVIC-LJUBOJEVIC, First Secretary Embassy of the Republic of Serbia in Italy
ROMANIA/ <i>ROUMANIE</i>	Excused / <i>excusé</i>

RUSSIAN FEDERATION/ <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Nikolay V. POPOV Director of the Legal Department Ministry for Economic Development and Trade
	Mr Evgeny TYUSIN, Legal Adviser Trade Representation of the Russian Federation in Italy
SAN MARINO/ <i>SAINT-MARIN</i>	Mr Victor CRESCENZI, Professor
SLOVAKIA/ <i>SLOVAQUIE</i>	Mr Milan KOVÁČ Permanent Representative to the FAO and WFP Embassy of the Slovak Republic in Italy
SLOVENIA/ <i>SLOVENIE</i>	Ms Mojca NEMEC, Second Secretary Embassy of Slovenia in Italy
SOUTH AFRICA/ <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mr Duncan M. SEBEFELO Counsellor (Multilateral) Embassy of South Africa in Italy
SPAIN/ <i>ESPAGNE</i>	Mr Pedro MEDINA ASENSIO Director of the International Treaties Section Ministry of Foreign Affairs
SWEDEN/ <i>SUEDE</i>	Ms Lisa BJUGGSTAM, First Secretary Embassy of Sweden in Italy
SWITZERLAND/ <i>SUISSE</i>	M. Alexander R. MARKUS Chef de section du droit international privé Office fédéral de la justice
	Mme Manuela LEIMGRUBER, Deuxième Secrétaire Ambassade de Suisse en Italie
TUNISIA/ <i>TUNISIE</i>	Mr Abdelhamid ABID, Conseiller Ambassade de Tunisie en Italie
TURKEY/ <i>TURQUIE</i>	Ms Çimen KESKIN, Second Secretary Embassy of Turkey in Italy
UNITED KINGDOM/ <i>ROYAUME-UNI</i>	Ms Sally MOSS, Legislation and International Policy Unit Department of Trade and Industry
	Ms Lynne McGREGOR, Political Officer Embassy of the United Kingdom in Italy
UNITED STATES OF AMERICA/ <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Mr Leslie S. deGRAFFENRIED, First Secretary Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the UN Agencies in Rome Embassy of the United States of America in Italy

URUGUAY Excused / *excusé*

VENEZUELA Excused / *excusé*

OBSERVERS/OBSERVATEURS

SOVEREIGN MILITARY ORDER
OF MALTA/*ORDRE SOUVERAIN
MILITAIRE DE MALTE*

H.E. Mr Aldo PEZZANA
CAPRANICA DEL GRILLO, Ambassador

Sir Roy GOODE

Honorary member of the UNIDROIT Governing
Council/*Membre honoraire du Conseil de Direction
d'UNIDROIT*
President of the U.K. Foundation for the International
Uniform Law

UNIDROIT

Mr Berardino LIBONATI, President / *Président*

Mr Herbert KRONKE, Secretary-General / *Secrétaire-Général*

Mr Martin STANFORD, Deputy Secretary-General / *Secrétaire Général adjoint*

Mrs Alessandra ZANOBETTI, Deputy Secretary-General / *Secrétaire Général adjoint*

Mrs Marina SCHNEIDER, Senior Officer / *Fonctionnaire principale*

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue par le Président d'UNIDROIT
1. Exposé par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2005-2006
2. Election du Président de l'Assemblée Générale pour 2006-2007
3. Exposé par le Président de l'Assemblée Générale
4. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (60)1/rév.)
5. Exposé sur l'activité de l'Institut en 2006 et mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (60) 2)
6.
 - (a) Présentation du projet de Protocole à la Convention du Cap sur le matériel ferroviaire et de la préparation de la Conférence Diplomatique pour son adoption (Luxembourg, 12-23 février 2007) – 10 minutes
 - (b) Présentation du projet de Loi modèle sur le *leasing* et de la procédure envisagée pour son adoption – 10 minutes
8. Présentation de l'activité de la Fondation de droit uniforme et des Fondations du Royaume Uni et des Etats Unis d'Amérique pour le droit international uniforme
9. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2005 (A.G. (60) 3)
10. Ajustements au budget de l'exercice financier 2006 (A.G. (60) 4)
11. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (60) 5)
12. Approbation du projet de budget pour 2007 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (60) 6)
13. Divers.